

Memoire Du General
Lorrant Louverture



Il est de mon devoir de rendre au Gouvernement françois
 un compte exact de ma conduite, je raconterai les faits
 avec toute la simplicité et la franchise d'un ancien militaire, en y
 ajoutant les réflexions qui se présenteront naturellement, en fin
 je n'ai pu écrire par elle toute vérité même, la colonie est si menagée
 et les ennemis y pleurent, l'île est parvenue à un degré de
 prospérité en son état, par son état, et tout cela je le dirai
 la confiance n'est venue un angle qui m'empêche de rendre tout les
 détails, sans les, en conséquence je donnei l'ordre à tous les
 commandant de porter de moi de ne pas laisser entrer sur rade aucun
 bâtiment de guerre, qu'ils ne soient reconnus et qu'il en n'ait
 obtenu de moi la permission, et si c'estoit un vaisseau de guerre
 dont les port ne n'estoit absolument de fendre d'entrer
 dans le port, sans même dans le rade, que que que y reconnois par
 cet ordre existoit lorsque le 16 pluviôse l'escadre parut de
 devant le cap, et étoit alors partie de cette ville pour faire
 une tournée dans la partie espagnole à point domingo pour surprendre
 le chef de la garnison de Cayenne au général Donalme commandant
 les divisions de Cayenne et sud, résidant à St marq pour
 commander dans une tournée, au moment où l'escadre parut je me
 rendis à point domingo dont je partis trois jours après que mes préparatifs
 furent faits, mon aide de camp par le Canique arrivait au camp
 le général Christophe qui a me recut une lettre de ce général par
 la quelle il m'instruisoit de l'arrivée de l'escadre françois, de vant
 le cap et m'assuroit que le général commandant en chef cette
 escadre ne lui avoit pas fait l'honneur de lui écrire, que je
 m'entretint avec cet officier pour le loger, que lui General Christophe
 ayant demandé à cet officier si n'estoit pas porteur de lettre
 pour lui ou de messages pour le General Lorrant Louverture.

17

en la prient de les lui remettre pour lui faire jurer de suite
cette officie lui avoit respondu qu'il n'estoit point chargé,
qu'il n'estoit pas même qu'on luy avoit dit de la ville, lui avoit il ajouté vous savez bien reconyance,
le Gouvernement François vous envoie des prestres, des; et alors
lui general christophe lui avoit dit puisque vous n'avez pas
de lettre pour le general anches ni pour moi, vous pourriez
vous retirer et se dire a votre general qu'il ne connoit pas son
de voir que ce n'est pas ainsi qu'on se presente dans un pays
appartenant a la France, le general leclerc ayant reçu cette
response fut surpris de voir qu'on ne lui donna la place
et dans le cas de ce cas il le previent que dès le lendemain
matin il y débarqueront quinze mille hommes, a qui celui ci
avoit dit qu'il le prioit d'attendre le general leclerc, mais
qu'il la voit déjà fait a vertu, et qu'il alloit encore la faire
seconde fois avec la plus grande célérité, en effet j'ay reçu une
seconde lettre et ne hatait de me rendre au cap malgré la dis-
cordance de la rivière de hémis. J'allois avec le plaisir
de me braver nos freres d'armes de l'royaume de France en même temps
les ordres du Gouvernement François, et par ma plus grande
télitude dans ma marche, j'allois laisser toute ma troupe
entre St michel et St Raphael, je rencontrai le general anches
et lui dit, je vous avois envoie chercher par un congé dans
ma tournée au port de paix et au mal de l'homme, et lui inutile
je n'avois de recevoir deux lettres du general christophe main-
tenant l'arrive de l'escadre française de tout le cap, et lui
communiquai ces lettres, il me dit a lors qu'il avoit un bon
nombre de six gros vaisseaux faisant route de cette du port
de publicains, mais qu'il ignore de quelle nation il s'agit, et
lui ordonnai a tous de partir promptement, et de se rendre
dans ce port, puis qu'il étoit possible que le general christophe
ayant refusé l'entree du cap au general commandant l'U-
scadre celui ci en fuyant se soit rendu au port de publicains, dans l'Uscadre
de lui trouver et dans ce cas, je lui donnai ordre de se
le general de malabar en la faisant que j'allois d'abord
de ce cap au cap dans l'Uscadre de l'Uscadre et dans
le cas je ne l'y trouverois pas je reviendrais de suite au port
de publicains pour y conférer avec lui, je partis effectivement
pour le cap en faisant par le vent le chemin le plus court,
et arrivant sur les hauteurs du Grand Boucan au lieu dit
a la porte St Jacques j'ay aperçu le feu dans la ville du cap,
je courus a lors mon cheval a toute bride pour me rendre
dans cette ville, y trouvant le general commandant l'Uscadre
et me informant de ce qui pouvoit avoir donné lieu a cette
incendie, mais en approchant je trouvai toute la route cou-
verte de habitants qui avoient évacués cette malheureuse
ville et ne pu y aller plus loing a raison de ce que tout

Les passages étoient commandés par l'artillerie des vaisseaux qui
 étoient dans la rade, je pris le parti alors de monter au fort
 de la rade mais je trouvai également ce fort évacué & toute la
 pièce de canon en captivité, je fus en conséquence obligé de
 revenir par mes vais, après avoir demandé l'hospitalité, je rencontrai
 le général Christophe et lui demandai qui est ce qui avait ordonné
 qu'on mit le feu à la ville, il me répondit que ce lois lui, je le blâmé
 très vigoureusement de vivre en proie ce moyen de rigueur, pourquoi
 les d'ice ne voyez pas de fonder plutôt fait des des position
 militaire pour défendre la ville que que non militaire, il me répondit
 que vous le voyez, général, mon devoir, la nécessité, les circonstances,
 comme par exemple du général commandant l'armée, qui y ont fait
 l'obligation, je ne puis que les ordres dont j'étais porteur, mais
 pour dans la ville pour se défendre le peuple et seulement la troupe
 ne se résout pas à la franchise d'un militaire, que certainement
 commandant de l'armée avait des intentions pacifiques, il ne
 avait attendu, quel il aurait point employé les moyens dont
 il se servit pour gagner le commandant du fort la Bouque, qui est un
 erogue, quel ne se feroit point en conséquence empere de ce fort,
 quel n'aurait point fait de fuite à la vue et quel en un mot
 il n'aurait point commis la bordure la hostilité dont il fut rendu
 coupable, le général Christophe je rejoignit à moi et nous continuâmes
 la route ensemble en passant au lieu de cap nous traversâmes la habitation
 de B. de qui qua la barrière de l'endroit la je lui donnai ordre de rallier
 sa troupe, d'aller camper sur le banc de terre qui qua devant ordre et de me
 donner connaissance de tout le mouvement qui seroit, et lui dit que ja
 n'ai de la rade et il m'apporta par les ordres du gouvernement que peut
 être même y, en tout lui remontré, que je m'en ferois alors des
 et dans le cas il seroit porteur d'ordres du gouvernement et le porteur dans
 la commanderie et m'indiqua en conséquence des arrangements à me lui
 le général Christophe et me quitta à lois pour se rendre au poste que je lui avais
 indiqué, mais il rencontra un gros de troupe qui fut bien sur lui le fort
 de se jeter à bas de son cheval de se précipiter dans la rivière et de la
 traverser à la nage, moi même après la voir qu'elle ayant à cet effet
 je donai général portaise et deux autres officiers et mon des de cinq cents
 qui marchait en avant de nous, et lui-ci me prévint qu'il découvrirait de
 la troupe sur le chemin, je lui ordonnai il se porter en avant ou plutôt
 que cette troupe étoit commandée par un général et m'indiqua alors
 d'aller à voir lui un confident, mais il n'eut pas le temps d'exécuter
 mes ordres on nous fit feu d'effus à vingt cimes par de la rade et sans
 s'arrêter, mon cheval fut percé d'un bal, un autre bal emporta le cha
 peau d'un des officiers qui étoient avec moi et qui nous firent de
 poursuivre la grande route, de traverser la savanne et de fort nous me
 rendre chez d'Alexandre, ou je restai trois jours pour y aller à la rade
 celle du commandant de l'armée, mais toujours inutilement, j'eus en

papier au fol de la page la moitié de la garnison de ce fort la nuit
 qu'il n'aurait point fait



le lendemain je receu une lettre du general Rochambeau qui m'annoncoit que la Colonie qui le commandoit
liberte, quil avoit ~~par~~ en partie de la Je toit en pare du port
existence en la passant au fil de l'eau que l'armee qui devoit faire
que le troupe au soit troupe leur bayonnette dans le sang des
francoit comme eux, et il auroit cru de trouver cette garnison
bien dispose a leur service, je repondis a cette lettre et manifestant
mon contentement a ce general, je lui demandai pourquoi il avoit
ordonne le massacre de ces braves soldats qui ne voit fait que
suivre les ordres qu'on leur avoit donnez, qui d'ailleurs avoient
si bien concouru au bonheur de la Colonie et au triomphe de la re
publique si c'etoit la la recompense que le Gouvernement leur
avoit promise, et finis en lui disant que je combattois jusques
la mort pour venger la mort de ces braves soldats et ma liberte
et retablir le Calme et l'ordre dans la Colonie, c'etoit effectivement
le parti que je venois de prendre a ces avoirs manuellement reflexion
sur le different rapport que m'avoit fait le general Christophe sur
le danger que je venois de courir, sur la lettre du general Rochambeau
et sur la conduite en fin du general commandant les Caraibes.
Ces resolutions prises je me transportois aux Carribes
devenir connoissance au general m'expliquer de mes intentions, je lui
ordonnois de opposer la plus vive resistance a tout ceux qui
ce ne seroient de tout le port de paix ou il commandoit, et
dans le cas il ne seroit pas assez fort negant une demi brigade
de venir l'exemple du general Christophe, de se retirer en suite
dans la montagne en attendant a voir les munitions de leur
les genres et de se defendre jusques la mort, je me transportois
ensuite a St. Marc pour y visiter les fortifications, je trouvois
que cette ville estoit deja instruite des evenemens facheux
qui venoient de voir lieu, et que les habitants la voient deja
evacuer, j'y donnai ordre de faire toute la resistance que les
munitions et les fortifications permettoient, au moment ou
j'allais partir de cette ville pour me rendre au port au prince
et dans la partie du sud y donne mes ordres les capitaines Jean
philippe du pain et Jacac m'apporte les depesches de Paul Fontaine
qui commandoit dans cette partie a saint Domingo tous deux
m'annonceroient qu'un deserteur venoit de voir bien a roiale je
pab que les francois et les espagnols qui habitoient dans cet
endroit, se loient soulevés et a voient intercepté les chemins
de Santo Domingo, je pris connoissance de ce despatche, en y joignant
la lettre du general Paul et copie de celle du general Rochambeau
au commandant de la place de Santo Domingo qui y étoit a l'ouy
je vis l'invitation que faisoit ce General au commandant et
non point au general Paul comme il auroit du faire de lui
reparer le logement pour sa troupe je vis aussi la reponse
qui lui avoit été faite a son invitation par le general Paul
jusques a ce qu'il eut reçu des ordres de moi, en consequence

je repondis au General Paul que j'approuvois sa conduite et je lui donnois
 l'ordre de faire tout ce qui dependroit de lui pour se dispenser en cas
 de capture, et même de faire le General Kierverseau et toute sa troupe
 prisonnier, si le pouvoir y venoit, mais j'envoyai aux Capitaines dont j'ai
 parle et prevoyant a raison de l'interception des Chevaux quil pourroit
 être arrêté et qu'on leur demanderoit leur despatches, je les chargeai
 dans seconde lettre par la quelle je donnois au General Paul de s'entendre
 avec le General Kierverseau toute les moyens de conciliation possible
 et lui prevoyant que si le cas pressé arrivoit de cacher la premiere lettre et
 de ne leur faire voir que la seconde, le General Paul ne voyant point
 arriver au port quil le desiroit, des reponses a ce despatches mais
 via un autre officier noir porteur de ce même despatches par duplication
 a qui je donnois seulement un reçu et le renvoyai, de ce trois
 officiers deux étoient noirs et l'autre blanc, ils furent arrêté comme je
 la vois venir et les deux noirs furent assassinés contre toute
 l'opinion de justice et de raison et contre les droit de la guerre,
 leurs despatches furent remis au General Kierverseau qui ayant caché
 la premiere lettre fit seulement voir la seconde au General Paul,
 cest adire celle ou je lui ordonnois d'entier en conciliation avec
 lui, cette circonstance de cette lettre que Santo Domingo s'est
 retiré, ces despatches expedies je pris ma route vers le sud,
 ayant été en marche que je fus atteint par une ordonnance
 arrivant a toute bride m'apportant un paquet du General venant
 et une lettre de mon neveu m'annoncant bien et l'autre larrin
 de son neveu en sans venant de Paris et de leur recepteur, (ce que
 j'avois ignoré jusqu'alors) en me voyant quil étoient porteur
 de ces despatches pour moi, je retournois alors sur mes
 pas et aller a Savoy ou j'allois effectivement mes deux enfans
 et le precepteur, estable que le gouvernement avoit l'eut labonte
 de leur faire donner, a les embrasser avec la plus grande satisfaction
 et beaucoup de respectement et leur demandoi de suite sil étoit vrai
 quil feroit porter de la lettre pour moi du premier Consul, le precepteur
 me repondit que oui et remit effectivement une lettre que j'ouvrai
 et les qui qu'on m'apporta, j'us la refermai en disant que je ne la referrai
 de la lire dans un moment ou je serois plus tranquille, je la pris
 ensuite de me faire par des intentions du Gouvernement et de me dire
 le nom du commandant de l'Academie que je n'avois en cor presavoir
 jusqu'alors il me repondit quil s'appelloit le Chevalier, que l'intention
 du Gouvernement a mon regard étoit tres favorable, ce qui me
 fut confirmé par mes enfans et ce dont je me suis assuré
 ensuite au faisant lecture de la lettre du premier Consul je leur
 observai cependant que si les intentions du Gouvernement étoient
 pacifique et bonnes a mon regard et a l'égard de ceux qui avoient
 contribué au bonheur dont j'ouïs soit la colonie le General ne la avoient
 jurement pas suivie ni executé l'ordre qui avoit été puis
 quil étoit débarqué dans l'île, comme ennemi et en faisant
 le mal uniquement pour a voir le plaisir de le faire sans
 s'être adressé au commandant ni lui a voir communiqué ses
 pouvoirs je demandai en suite au monsieur coiffeur precepteur



pour moi de ne la voir par charge de me dire quelque chose
il me répondit que non, en m'engageant cependant à aller
avec eux pour conférer avec le Général, mes enfans joignirent
leur sollicitations pour m'y déterminer, je leur représentai
que d'après la conduite de ce Général je ne pouvois avoir en lui
aucune confiance, qu'il étoit de bon que comme ennemi que
malgré cela j'avois cru de mon devoir d'aller au devant
de lui pour empêcher le progrès du mal, que lors il m'avoit fait
tirer dessus, et que j'avois couru le plus grand danger, que
si mes intentions étoient pures comme celle du Gouvernement
qui l'envoioit, il auroit pris la peine de me faire pour m'in-
former de sa mission, que même il auroit dû avant d'arriver
à la rade m'en avoir avisé, avec vous comme selon la
pratique ordinairement pour me faire part de son pouvoir
et m'informer de son arrivée, que si au lieu de ces formalités
aucune de ces formalités le mal étoit fait, que si j'
refusois de finitivement d'aller le trouver, que cependant
pour prouver mon attachement et ma soumission au Gouvernement
français, je crirois une lettre au Général le priant de lui en-
voier par monsieur Grandville homme en ce lieu de confiance de mes
deux enfans et de leur protection, que j'allois de lui
qu'il de parloit absolument de lui de parloit absolument de la colonie
ou de la conserver à la France et que j'entrerois avec lui dans
tous les arrangements possibles et que j'étois prêt à me soumettre
aux ordres du Gouvernement français, dès que le Général leclerc
m'auroit fait voir les ordres dont il étoit porteur, et qu'il auroit
cessé toute espèce d'hostilité effectivement, je fis la lettre et
la députation partit. Dans le jour que d'après mes soumissions
tout seroit rentré dans l'ordre, je restai au Gouverneur jusqu'à
lendemain ou j'appris que deux vaisseaux avoient attaqué
St. Marc, je m'y transportai et appris qu'il avoit été
repoussé, je retournai alors au Gouverneur pour y attendre la
réponse de Général leclerc, enfin deux jours après mes ordres
arrivèrent avec cette réponse tant désirée par laquelle ce
Général me mandoit de me rendre près de lui au Cap, et m'en-
voioit quand sur plus il avoit donné l'ordre à sa garnison
de marcher sur tous les points, et que ses ordres étant donnés,
il ne pouvoit plus les révoquer,
Il me promit cependant que le Général boudette seroit à l'antibonité
je jugeai alors qu'il ne connoissoit pas parfaitement le pays ou
qu'on la voit trônée, puis que pour arriver à l'antibonité il
faut avoir le passage libre par St. Marc, ce qui n'est pas
jusque les deux vaisseaux qui avoient attaqué cette ville avoient
été repoussés, il me jouta encore qu'on attaqueroit par les
mole que seulement on en feroit le blocus, tandis que cet
endroit se voit de ja rendre, je répondis alors franchement au
Général que je m'en rendrais pas auprès de lui au Cap que je

à la petite rivière et me déterminai au point à me rendre moi-même
arrivé à la courville dans la plaine j'y laissai une troupe et me portai seul
en avant je trouvai que toute la plaine étoit occupée, je racontai le du
général d'assalini qui ministroit que quand après qu'on de voit attaquer la
caban il s'y étoit rendu avec sa troupe pour de fusiller je lui donnai
ordre de suite de venir me rejoindre je fus contre les ministres de guerre et de
justice que j'avoit avec moi dans le fort, l'ouverture d'elle la ville après avoir
j'ordonnai au général venant de se procurer les vases nécessaires pour continuer
l'eau pour la garnison en cas de siège à l'arrière d'argement d'assalini, je lui
ordonnai de prendre le commandement de ce fort de se de fusiller jus qu'à la
nuit je la lui fis pour cet objet la moitié d'une garde avec le chef de brigade
magny et moi deux. Et cadrent en lui on j'ouvrit de ne pas laisser le général
venant exposé au feu et de le laisser dans un endroit retiré pour
veiller au travail de cantonnie, en fin je fis dire au général d'assalini
que j'en étoit que le général le clerc venoit droit attaquer cette place, j'étoit
dans la partie du nord pour faire diversion et reprendre les différentes paroisse
dont on se étoit de, je en part, et que par cette manière je pourrais
ce général à revenir face par a grand, des arrangements avec une jointe en force
au gouvernement cette belle colonie, et d'ordonner de venir en son journal de
et les chef de bataillon pour ce lieu je marchai sur l'arrière que je repris
j'y trouvois la proclamation du général le clerc qui me mettoit hors de la loi
persuada que je n'avoit aucun tort à ne se pas aller, que tout le monde
qu'en que dans les pays a été occupés par le général le clerc, me étoient
par leur tous jours le général commandant de l'armée, j'ajoute la proclamation
de la note la même fois de la loi par j'ordonne de venir je me mis en marche
de se par son corps par l'arrière l'arrière l'arrière et la mer à l'arrière, dans
cette dernière paroisse je reçu une lettre du général d'assalini qui ministroit
que le général le clerc a voit marcher à la petite rivière sur trois colonnes
que l'une de ces colonnes, j'avoit par le canon, et le grand fort étoient sur
pari de tous les trésors de la république venant de Gonaïves et l'argent
que les habitants a venent de poser quelle j'étoit tellement chargé de
oppression, quelle n'avoit que je portai à sa destination, et a voit été
obligé de se regarder pour de pose leur riches, au point républicain,
que les deux autres colonnes qui avoient attaqué le fort avoient été
renvoyé par le chef de brigade magny, que le général le clerc ayant
revint plus de force a voit ordonné une seconde attaque qui avoit
également été renvoyé par le général d'assalini qui étoit arrivé
à lors instruit de ce fait je me portai sur la plaine et me en par
de bord du camp de badurette qui domine cette place et qui étoit
au croupe par de troupe de ligne et me portai également de part
tous les côtés à un et au moment ou j'allais tomber sur la place je
reçois lettre du commandant de la marine l'arrière qui me donna avis
qu'une flotte de colonnes venant de de la partie espagnole dirige sur
cette place je me portai alors promptement sur cette colonne qui au
lieu de se porter sur l'arrière l'arrière a voit marché sur hinche et
la pour suivre sans pourvoir l'arrière, après quoi je retournai
au Gonaïves comme un autre maître de la plaine qui en venoit
cette ville, j'ete a marche sur Gonaïves pour aller en suite
de l'ordre le général morgas qui de voit être retiré dans les montagnes
de par de par ou je lui a voit ordonné de camper sans savoir s'il
a voit de yaco potiche et par sa permission au général le clerc
je reçu une troisième lettre du général d'assalini qui me fit fait
le rapport que le général le clerc ayant revint toute sa force
avoit ordonné la suite et qu'il a voit été renvoyé à sa retraite
très considérable ce qui la voit de terminer à faire cette

etait menacé je me hatai d'y porter mes troupes pour la de l'irre
arrive de vant le camp, je fis ma reconnaissance pris les renseignements
nécessaire et ordonnai la disposition nécessaire pour l'attaque d'après
la quel je de voir imparfaitement on tra dans le camp par un este faible
que je n'avois reconnu et mesuré de la personne du general le clere
et d'autant pou eta majeure mais au moment de l'execution j'appris que
la garnison n'ayant pu se voir a voite été obligé de valquer la porte
sile prompt eut recepit, mon intention etoit de se voyant le general
le clere au premiere conseil leur rendant un conte exact de sa conduite
et le priant de me renvoyer un autre personne digne de la confiance
a qui je puis remettre le commandement; le port evaqué je me retirai
au ca hiau pour y reunir mes force et ya tendre la garnison. Des quelle
y fut arrive je de mandai au general d'assalini ou etoit les prisonnier
quit m'avoit dit, precedamment etre au ca hiau il me repondit qu'une
partie avoit été pris par la colonne du general et chomboau qu'une partie
a voit été tue dans les differente attaque quil a voit esuié et que le
reste en fin s'étoit échapé d'aut les differente marche quil a voit
été obligé de faire; on voit par cette reponse que cet injustement qu'on
vou laimputer les assassinat commis, y en ce que d'isoit un crime d'hop
jolie son des les enpache, mais si je responsable du mal qui se fait
en mon absence, et tene mes poudes ya voit en voir mon aide de
camp coupe au pre du general d'assalini pour lui dire d'ordre au command
ant de leger de faire sortir tout les habiton homme et femme et de les
en voir au port republicain de garder d'aut cette ville les plus d'homme
arme qui pourroit en fin de se preparer en ca d'attaque a la plus vive
vitesse, mon aide de camp coupe porteur de mes ordre venant et me
dit que n'avoit pas trouver le general d'assalini quil a voit appris
que le general a voit été brulé et que les habiton se toient sauve
au port republicain. Tous les de suite arriver par qua cette époque
venant du general le clere pour quoi a vant faire de brulant ne
m'ait pas fait par de je pourvois pour quoi a telle de bon que sans
mon ordre commandement a l'ovete de la commission, mes ce par lui
qui a commi les premiere hostilité, n'ait pas cherché a gagné les general
et autre officie par mes ordre par tous les moient possible, n'ait pas
cherché a soulever les cultivateur au leur ver suadant que je les
traitoit comme des esclavere et quil venoi pour rompre leur fer,
voit un ou y loier de telle moient d'aut un page ou regnoit la
tranquilité, et qui etoit au vouvoire de la republique, si j'ai
par tra vaille me satisfaisable, etoit pour leur faire goûte le pris
de la liberté sans licence, etoit pour en je eke la corruption
des menocers; c'etoit pour le bonheur general de l'isle, et pour
l'intéret de la republique, et j'avois effectivement respire
par que l'on ne voioit par d'aut toute cette colonie au cur homme
par œuvre et que le nombre des mendiant etoit diminué, a
parut quel quin d'aut les ville on ne voit par un seul d'aut les
campagne. Je le general le clere a voit eu bonne intention
qu'voit il rece d'aut tout armé le nome golard et loir d'ait il
donois le commandement de la 42. brigade quil a voit été
de ya chef de bataillon precedamment et quil a voi soulevé
ce rebelle dans geresax qui j'ai fait assassiner les proprietar dans
leux habitations, qui en va pris la ville de mole nicola, qui
a tiré sur le general clervaux qui commandoit la ville
sur le general mox par et sur son chef de brigade qui a fait

de haut de port de paix que a jousi l'audace même sur quatre
sur moi tout que un ballé a couppe le plume maît de mon haupon le siur
deux mois cins, qui ma compagne fus tue a mon costé mes ad
Bromont, lors que je marche contre lui pour le faire soumettre a son
chef et reprendre le territoire & la ville qui la ve au val, & brigand
en fin que je s'etre souille de tous les crimes s'etre cache dans un foret
jus que l'avis de l'escadre française, au voit il également, voir et
eleve au rang de chef de brigad non autre rebelle appelle la mon
d'rance qui a faite assassine tous les habitans de la plaine d'ouest de France
qui a soulevé les cultivateurs, qui a s'ecagé toute celle de l'est, contre le quel
deux moi seulement avant l'avis de l'escadre j'avoit été obligé de marcher
sur lui et la voit force de se retirer dans les foret, pour quoi a tou
rece amicalment ce rebelle, et dote tardis que moi et mes subordonnés
qui avons constamment resté fidelle au gouvernement français, et
avons main tenu l'ordre et la tranquillité dans toute nous a tou fait
la guerre, pour quoi veut on me faire une crime de voir faite
exécuter les ordres du gouvernement pour quoi veut on manigester tout
le mal qui a été faite, et les desordre qui a ra que les troupe qui
ce sont rendus au general le clere en avant elle avec les ordres de moi,
ma voit elle consulte, voir, le bien ceux qui ont faite les mal me
ma voit pas consulter non plus il se fait deux pas apresant me donner
plus de ton que je me merite, je fis part de ce reflexions a quel que prisonnier
que je vois fait il me repondirent qu'on craignoit les fluxions que
je voit que les peuple et qu'on amplement pour ces moyen pour la de
de truire, ce la me fit faire des reflexions, concède rant tous les
malheur que la colonie a voit de je s'ecage les habitations de truire les
assassinat commis, les violations même exercees sur les femmes et
j'oubliais tous les torts qu'on pourroit avoir a mon regard pour ceux
qu'on a fait de l'est, et la vantage du gouvernement, je me determinai
a obair a l'ordre du premier consul, un jour tout que le general le clere
venoit de se retirer lui même au cap a voir toute la troupe, a pre la faire
de la cote a yiarrot, et a se mar que que je vis que cet instant
je n'avoit pas en core pus trouver un seul moment pour repondre au
premier consul, je saisit avec en y os ment cet instant de
tranquillité pour la faire, je l'assuroit de ma soumission et de mon
entiere de vouloir a se l'ordre en la s'ecage que si non voient un
autre officier general plus ancien grand a le commandement,
j'ai derai le general le clere a par, tout le mal possible pour la resistance
que je lui opposerai, je me rapelle que le general Desallins, ma voir
rendu conte que deux officiers de l'escadre d'ont un aide de camp de qu'on
poudote, et un officier de marine et a compagnie deux dragons, lors
qu'on ma pris port au prince et quit, avoient été en sois pour soul
ver la troupe j'ordonnois qu'on me les amenant a presavois convenue
a vec eux, je les renvoiet au general poudote pour que je leur
re mis une lettre a vec celle que je vois écrire au premier consul,
a lins tout on, j'expediois ces deux officiers, j'agrande que le general
hardit ce pas de la camp a l'ave a vec son arme quit par porte sur nos
propriete, les a ravage quit a en la ve tout mes animaux et sur tout
un cheval nommé palla l'argent, dont je faisoit le plus grand cas, sans
perdre de temps je me portai sur lui a vec les forces que je vois, et
lataigné au pre dudon l'affaire s'engager et dure avec le plus
grand acharnement de par on zahan de matin jus qu'a six heures du
soir, a vant que de partir j'avois donné l'ordre au general Desallins
de rendre la garnison venant de la garnison qui a voit l'arque

la seule chose de daller se couper au camp marchant
prevenant qua pre les combats je me rendroit a la municipalite
arrive dans cet endroit, y recut la reponse du general Bonafate qui
me voit envoie par mon neveu chanci qui avoit precedemment
faite prisonnie ce general ma surint que maitre parviendrait fidellement
au premier consul qua cet effet il la voit de ya adrese au general helber
qui lui a voit promis de la faire, sur les rapport de mon neveu et apre
la lecture de la lettre du general boisset je crus reconnoitre en lui un
caractere d'honnete et de franchise digne d'un officier francais et
bien fait pour commander. En consequence je me dressoit a lui avec
confiance pour lui prier d'en gager le general le clere d'aut tre avec
dans des moyens de conciliation je laisserai que l'ambition ne voit
ya mai ete mon guide mais bien l'honneur, que en consequence
je tois pret a rendre le commandement pour obire aux ordres du premier
consul et de faire toute les sacrifices necessaires pour arreter le pro
gre du mal je lui en voiai ma lettre par mon neveu chanci qui
retient pres de lui, mais deux jours apre je recu une lettre par un
ordonnante preser qui m'annoncoit quil avoit fait par de mes
et intentions au general le clere et m'assuroit que celci estoit
prete d'en tre en arrangement avec moi et que je pouvois compter
sur les bonnes intentions du gouvernement a mon egard, le meme jour
le general christophe ma communique une lettre qui venoit d'un
vove du citoyen villon demandant a la petition et un autre de
general hardy lui demandant. Tous deux une autorite et a moi la
permission de lui accorder, ce que je lui permis et lui re commandant
de tre tres circonspete le general christophe au lieu de s'opposer a l'en tre
me indiqua que le general hardy a recu une lettre du general helber
et dont il me fit passer copie ainsi que de ses reponses et me deman
dait la permission de s'en rendre dans l'endroit qui on lui a voit in
diquer ce que je lui permis et il fut, a son retour il me rapporta
une lettre du general le clere qui me disoit que ce seroit pour lui
une belle victoire sil pouvoit men gager a me combate a vec lui
et a me soumettre aux ordres de la republique, je repondis sur le champ
que j'avoit constamment porte les armes pour lui que si des le
principes on s'etoit comporte a vec moi comme on devoit le faire
il auroit pas eu un seul coup de fusil de tire et que la paix
n'auroit pas même ete troublee dans l'isle, et que l'intention du G.
auroit ete remplie par ce moi te moigne tout au general le clere que
christophe toute mon insouciance de ce que ce lui la faisoit entendre
sans me faire avertir de ma part, le lendemain je lui depechai mon
adjudant general fontaine porteur d'un lettre de ma part par lequel
je lui de mandoit une entree, veit a l'habitation de ricour a quoi
je re fusai ce pendant fontaine m'avis et a sure queit avoit ete
tre bien recu, je ne me rebutai point je lui depechai pour la
deuxieme et troisieme fois mon aide de camp coupe et mon porteur
matant pour la sure quee je feroit ma soumission et que j'etoit
prete a lui rendre le commandement conformement aux instructions
du gouvernement et du premier consul, il me fit envoyer quinze heures de
confiance par un porteur ferait plus d'affet que dix lettres, on me don
nant sa parole d'honneur qui a giroit a vec toute la franchise et
la loiaute qu'on pouvoit attendre d'un general francais, on m'annon
toit au meme temps une proclamation de sa part qui invitoit tout
le citoyen a regarder l'article de celle du 7 plus viole qui me mettoit
hors de la loi comme nul et non avenue, me ce que j'ai dit de
dant cette proclamation, vous, les generaux qui sont sous vos

ARCHIVE
SUD 40W
71700417

personne sur la conduite payée, y le roi le vod de loubler les
sévèrement qui ont eu lieu a J^{te} Domien gue, y mit en
cela l'exemple que le premiere conseil a donne a la France
le 18 brumaire ye ne veux voir d'aut lile a la France
de bon citoyen, vous de de mander du ce pot, quand on ne
connaissais comme vous et sur porte au si long temps les
sans du du gouvernement le ce pot vous eta bien des mois
es per que d'aut votre retraite vous ne communiquai voi
luniers dans vo moment de loisira pour la prole rite de J^{te} Domien gue
a pre cette proclamation et la parol d'honneur du general le d^{re}
ye me rendis au cap au gre de lui ye lui fit mes soumission
conformement a lin tantu du premiere conseil, ye lui par
en suite avec toute la franchise et la cordialite d'un militaire
qui aime et aime son camarade et ma promi de tout ou
blies et la protection du gouvernement francois et il a convenu
avec moi que nous a vont eut tous deux tou, vous pour
General me dit il vous reteroit che vous en toute surete,
mai. Dite moi si le General Dessalines o b^{re}ci a mes ord^{re} et si
ye pourai conte sur lui ye lai repondis que oui, le General
Dessalines peut avoir de de faulte comme tout homme mai quel
connoit la subordination militaire, ye lui observais ce pendant
que pour le bien publique et pour re tablie les eud l'interieur dans leur
travaux comme a son ardeur d'aut lile, il etoit ne ce faire que
le General Dessalines fut re tablie dans son commandement
a J^{te} mar et le General Charles Larcahe ye lui observais que ye ne
pus lai ce le commandement sur ce la, parce que ye n'avoit pas moi
tranquille, ce quel me promi, a onze du soir ye pri cong^{re} de
lui et me tirai che de l'ecore ou ye el passai la nuit avec le
General J^{te} Fresquette et ye partis le lendemain matin pour la montagne
le sur len de main ye e eu un lile de la General a dire qui
mien v^{re}oit a lai ren voir me Gard a pied et a charret et mes
voici une ordre pour le General Dessalines, a pre en arriv^{re} pres.
connaissance ye lai fus y aser en langabont a si conformer et pour
remplies d'autant mieux les promesse que j'avais fait au General le
ch^{re} par vitai le General Dessalines a se ren contrer avec moi a la
mo moitie du charrier de traverse de son habitation a la m^{re}
ce qu'il fit, ye lui persuadai de s'oumettre ainsi que moi que lin
terai publi exigest que ye faze un sacrifice que ye vouloi
bien le faire mai que pour lui il conserveroit son commandement
J^{te} on dis au tant au General Charles Larcahe ainsi que tous les officiers qui
toient avec eux et ye vins a bout de les per^{re} suader
malgre toute la repugance et le regate et les larmes qui
me te moignerent de me qui te et de se par de moi, a pre cette
entrevue chaquin se ren dit a leur poste respectore; bad quidant
General parvint que le General le d^{re} a voit en voler a Dessalines
pour lui porte ser ordre le trouva tres bien dis pose a les ren plir
pus que ye lui a voit en gag^{re} y ce d'arriver par mon on
trava, comme on me la voit promis de placer le General Charles
a Larcahe ce pendant on ne la par fait, il etoit inutile que
yordonnais aux habitants de dou dou de J^{te} Rapha^{le} et J^{te} Toussent
et de la montagne de ren tre dans leur habitations pus quel la
voient fait des que ye me toi en par de ces communs ye leur
au jour quier selement de se prendre leurs travaux et cont^{re} mi
gordonnais a ceux de plaisirance et des ord^{re} ce con voisin
de ren tra et de reprendre egalment leur travaux, il me te moi
querit les crainte qu'il a voit de ren l'ne les in quita ye ce qui

en conséquence au General le Clerc ainsi lui appelle. Je promis et le pris de
 tenir la main à leur execution, il me fit réponse que se son ordre étoit de y donner assés
 cependant ce lui qui commandoit sur sa place avoit de y garder avec sa troupe et un
 ordre de de lachement d'ant toute les habitations ce qui a voit effrayé les cultivateurs et
 les avoit force de fuir dans les montagnes y en étoit resté à peine un. Tu avoit sur
 un commandement au General le Clerc comme y eut avoit promis en arrivant d'au ce commandement
 y trouvois grand nombre de cultivateurs de Gordon que par y avoit de venir, avoit
 non de par de la montagne y avoit donné ordre au commandant de cette place de venir
 l'artillerie et l'ammunition au commandant de plaisir conformément aux intentions du General
 le Clerc j'ai également donné ordre au commandant d'envoy de rendre un seul pièce qui étoit
 ainsi que les munitions au commandant de Gordon, car ordre donné y en ne sui plus
 occupé que de établir une habitation qui avoit été suspendue, j'ai fait faire un
 logement commode dans un de maisons de la montagne qui me voit eschappé aux
 flammes pour mon épouse qui étoit en cor dans les bois où elle a mit été obligé
 de se réfugier, pendant que j'étoit occupé à ce travail j'ai appris quel étoit
 arrivé ce qui est homme de troupe pour loger à Douvres petite bougie que y en que long
 ne voit pas plus comprendre plus sur cinquante gardarme pour la police, qu'on avoit
 en voir également un de gros de lachement à l'ennemi, y en avoit parti de suite au bon
 y vis que toute mes habitations a voit été pillé et comme voit enlevé que quelques
 coffres de ma cul tivation a l'ens tant même y portoit mes plainte au commandant
 y lui fit appercevoir des soldats qui étoient chargés de fruit de toute de y en que
 n'étoient même pas encore arrivés, y lui fit auferoir des cultivateurs comme voit ce
 pillage se faisoit dans d'autres habitations de la montagne, y ai rendu compte au
 General le Clerc de ce qui se passoit y lui ai observé que les mesures qu'on prenoit loing
 de lui faire la confiance ne faisoit que de au General la même confiance que le nombre des
 troupe qui a voit en voir étoit trop considérable et ne pouvoient que nuire
 à la culture et aux habitations, y ai monté en suite dans mon habitation de la
 montagne, le lendemain y en est parti de commandant d'envoy, et n'ay perçu
 fait bon que ce militaire long de marcher en visle d'habitats et étoit venu
 chez moi que j'en reconnoître mon capitaine et se fait de voir plus de facilité de
 s'engager de moi lors qu'on lui en demandoit l'ordre pendant que y causoit avec
 lui on m'en a vu venir que plusieurs soldats se toient rendu avec de che vaux et
 autres bestes de charge dans une de mes habitations près du bourg où est toit un de
 ne fût en levé le coffre et autres d'aures qu'il y avoit trouvé, y lui
 en fait mes plainte, il me promet de se rendre ce bri gandois et de y en se
 voir ceux qui sans en être coupables, en attendant qu'on ne m'en dans la mon
 tagne in par de la confiance y en de même même d'aures dans cette même habi
 tation qui avoit été pillé et qui avoit été presque totalement détruite et
 tout près du bourg qui est éloigné que de deux cens pas y ai fait une femme
 d'un nouvelle plantation pour en place celle qu'on avoit totalement détruit
 bitation, mais tous les jours y en ai éprouvé que de nouvelle vexation
 nombre que y n'avoit, même par les faire arrêter en vain y en portoit mes
 même en fin quoique le General le Clerc ne m'ait pas fait l'honneur de me
 répondre d'aures première lettre que y lui avoit écrit a ce sujet de lui en
 plus de suite, y en ai pas plus de réponse a celle ci qu'aux précédentes,
 quel que temps après le commandant étant venu de nouveau me voir un a
 mes travaux de reconstruction, il fut le moins lui même que mon fist
 ma main par coupes des bananes et des figues bananes et les la porte de
 lui en retirais les plainte les plus graves et me promet ton y en quel
 empêcheroit les de sordre, pendant trois semaines que j'ai fait de dans cette
 habitation, chaque jour y en été tenu de nouveau pillage et y en
 y en y ai recue de ville des personnes qui venoient pour y en
 avant l'ennemi que y n'avois air indifféremment de travail dans lequel le General
 y en étoit venu lui même et me trouvois dans les noms de ce capitaine



sur la plainte que je lui avois portée maient de voir garder des hommes armés dans les
environs, et me demandoit de lui en venir persuada de mon innocence et que j'avois
de gens mal intentionnez la voient troubler et lui en repondit que ya vois trop
d'honneur pour ne point en faire le premier qui ya voit fait et quand lui vint le commandant
vous la voir pas fait sans avoir bien réfléchi et qu'en ces mon ill' l'ancien estoit
point de chercher a le reprendre, et la sur ce au sur plus que je ne connois point d'honneur
dans les environs d'enyry et que de qui trois semaines je suis constamment res le dans
mon habitation a y faire travailler, et lui en venir les fins mon bis face pour lui rendre
cognoissance de tout les vaixation que je faisois et des provisions fil ni mettois pas fin ye prout
oblige d'abandonner le lieu ou ye demourais pour ne pas aller dans ma halle sur la paille
l'espagnol, et vous a vant que de recevoir aucun de vous de venir dans ma halle sur la paille
instruit que de se faire camp volant par ennyry a voit dit au commandant quil estoit
partem d'ordre pour me faire arreter a presi au general Brucelle, le general le clere m'ayant
donné son parole d'honneur et promet de protection du gouvernement françois, et vous a vant
de vous le faire ce propos, ye di même a la personne qui me conseilloit de quitter ma habitation
que j'avois promis de rester tranquille et de travailler a reparer les degats qui avoient
ete commis, que ye n'avois point cede la commande d'ennyry et renvoie me trouy pour
faire de suite, et qu'en ce ye ne voulais pas sortir de che moi, et que si lon venoit pour
m'arreter ou m'envoyer, que ye ne voulais point que matière a la calomnie,
le lendemain ye receu une seconde lettre du general le clere par un fcti que ye di
avois envoie, l'encu en ce lettre de me defformer au quartier general de ce que ye di
françois, le 16 yradit au dix, le general en chef, au general l'ouvent, et jusque vous
persistes citoyen general a cause que le grand nombre de trouye que se trouve a
plaisance, et s'effraye les cultiver de cette parois, et charge le general Brucelle
de la conduite avec vous pour le placement d'une partie de ce trouye en arriere de
Gonaive et d'un detachement a plaisir, et vous a vant bien les cultiver de
que cette mesure une fois prise ye ferai passer ceux qui a bon demourant leur habitation
pour aller dans la montagne par le moi connoire au sitot que cette mesure sera
exécute les resultats quelle aura produit par ce que si les moyses de persuasion
que vous employez ne réussissent pas, que ye plairois les moyses militair,
ye vous salue signe le clere, et au maque que cet sande par ennyry que le
secretaire a Paris y plaisir et quil doit ya voir ennyry, le même jour ye
receu une autre lettre du general Brucelle, dont suit un extrait, ainsi de Brucelle
general de division au general de division l'ouvent l'ouvent, au to Brucelle
citoyen general de faire connoitre d'une manière, voici le moment
est que ceux qui peuvent le trouye par votre compte et votre bonne foy pect des
mal humeur calomnieux et qui vous fontement ne ten dent que ramener
l'ordre et la tranquillite dans les quartz que vous habitez, il faut un second
pour a s'entre la libre communication de la route de ce qui de qui hier a t'e
pas pas que trois personnes ont été obligé par ce qui de qui hier a t'e
Chury et la coupe a plantade au vois au ye de ces hommes françois
de vous de bonne ce, nous avon mon cher ye et bien ye vous ten d'rai compte
semblable quil est impossible de traite en l'ouvent des arrangements a prendre en
terminera, si ye étois pas arde de l'ouvent de quinze conférence d'un bon
jour ion été au jour d'ant partem de ma réponse mai ne pou vait pas ce jour
ci sortu vous même si vous êtes valable de votre disposition que ce soit
demain quand sagit de faire le bien on ne doit ya mais rester de, vous
ne trouyez pas dans mon habitation d'ennyry de vous en d'oit ya mais rester de, vous
jai desiré recevoir pour vous ce que vous me venz tous les agréments que
d'un si bon homme qui a fait de sa vent que pour la prospérité de la colonie
et de son bonheur personnel, si madame l'ouvent d'oit ye desiré infiniment
fait sa connaissance vous soit de de voyage ye seroit trop content si elle
a besoin de chevaux ye lui en vendrais les miens, et ye vous le raple
general y jamais vous ne trouvez d'ennyry plus s'acix que moi, de la
cognoissance dans le capitaine general, de la mille par tout ce qui lui et
s'ordonnoit et vous jouirez de la tranquillite, ye vous salue
diatement signe Brucelle, et d'après ces deux lettres quoique indifférent me
rende au sollicitation de mes fils et d'autre personne, et partem pendant l'ouvent même
pour me rendre au preside general Brucelle, a cognoissance de deux officiers seulement,
a huit heures du soir arrive che lui apres me avoir introduit dans son chambre,
ye lui di que j'avois recu sa lettre ainsi que celle du general le clere qui m'envoyoit
ye lui di que j'avois recu sa lettre ainsi que celle du general le clere qui m'envoyoit
a me confite a vis lui et que ye venois pour cet objet, que ye n'avois pas au
même mon épouse sui vant se d'oit, par laquelle ne soit tout jamais, ne venoit
au cuisin sociale en occupoit uniquement que des ses affaies domestique que si
lois quil seroit satisfait il vouloit lui faire l'honneur de la voir elle le
recevroit avec plaisir, ye lui observais que tant malade ye n'irois voir
longtemps a vis lui que ye la priais de l'ouvent de l'ouvent de l'ouvent de l'ouvent
possible ne s'faire a plus que ye passier mon retour et lui communiqués la
lettre du general le clere, apres en avoir pris lecture il me dit quil ne voit

le clerc doit être franc, au roictil d'ait de voir un rival ? que compare
de la conduite au point romain qui pour suite aribal ? que compare
de la retraite à la larrivé de l'écadre dans la colonne au que queun pour
absence mon mandant pour sans parler les plus grand parer de mon
qui étoit au port a publicain et tout ce que ye possède dans cet port, un
autre parler qui étoit dans un des mes habitations esdament été saisi
après mon arrestation pour quoi ne me ton pas en voiger a vec cette
correspondance au pré du gouvernement pour rendre compte ou na dont
saisire tous mes papier pour mes pite des faute que ye mai pas commis, mais
ye mai rien a redouter cette cour pour dance seule suffit pour me justifié ain
yeux du gouvernement équitable qui doit na juge ; arrête a bitrain ment fait
men tendre ni médis pour quoi ; en paraitant mes avoin ; jillie toute fois
famille en general, saisire mes papier et les gard der, mais bar qui au voir nud
comme ver de ter, re-panda des calomnie les plus a tres sur mon cont, da pré cela
ye sui au voir daut le pour du cachot, a mes ce pas coupe la jambe d'un
que quin et lui dire man chi, mes ce pas coupe sa langue et lui dire par le
mes ce pas en ter un homme vivant, tout ce la a été bien combiné a ma pite
et ye redoit par conté au nombre des soldat de la république ni avoir de mérite,
et point de justice pour moi ; et ci ye me par daut ce monde verre daut l'autre,
jai ce con va cherchi et paier daut toute les dia-pason, de la colonie et par tout
pour trouver ou faire des maisons conge moi, mais l'homme propose et dire
on dispose, sans daut que la france faisait la guerre et combata a vec
je fournis ne pou vait pas venir daut cet. Colonie nous portait des soucoure
jai tout faite pour la lui conférer qui que larrivé de general le clerc,
sans force, sans munitions, sans armé, sans un quin d'attentement de guerre,
sans argent et sans commerce, mais jai eu plon courage, sageste, et
prudence, second dar par ma camarade d'arme et par la permission de dieu
ye vicine de notre toute en retate, et en bonnoire, et faire plusieurs le pay
confier a mon commandement en mesurant qua la paix les gouvernements ce
roit de clari que l'armé de domingue a bien servis leur patrie, et ce toute
que nous de nous dont ou esperont, et cela action nous serait bien plate,
particuliers ment moi qui a tous direr, mais au contraire le general le clerc nous
ja en voier les boulets 36. et 24. pour toute reconpaire, un paie par lim a
la france qui la trouve tranquille et paisible ; il étoit de prier de lui a
vec un peu de sageste et franchise de prendre le commandement et rendre
compte au gouvernement daut quel et la quell a trouve cet paie. Ce ne pas a la
paix qui doit venir faire la guerre, force un paie fournit a son gouvernement
de prendre les arma, force francois a bataie contre francois, et transp ma
goune fois, ce le general le clerc ai été vraiment un militaire franc, et jillie
il mourait par suite de cet maniere, da pré que ye lui et remi le commandement
cet a va un command ye mesis expose dans plusieurs fois, a la prise de port
fixations la cadu-paux, mais ye ceter parer a la tête des grenadi' en lere
cet port malgré la mitraille et fusillade, plusieurs de mes camarade ont été
glaci, et moi recu plus s'm blaisure daut la jambe, sans conté ceux qui ont
resté sur les caro, et plusieurs d'autre a faire que ye cité roit après ci le grand
le clerc et tai presant, et espuir, comme moi tendre misere, et perd pour chaise
les samois de la france, il nore pas travaille s'ourdé ment a me pida, il aore
ye entre connai la valeur d'un militaire qui a servis sa patrie a vec courage et
fidélité, et si jai été un blan a pré l'avoire servis comme jai servis toute cette
malheur man rais un blan a pré l'avoire servis comme jai servis toute cette
ceter, ma que l'epicalion et le s'aget de la constitution on na vou les ma
la république nor de la colonie, bien facile, après avoir chaise les ennés de
après avoir pris possession de saint domingue, voyant que le gouvernement
d'envoier ni lois ni arrête, tantant l'urgence de tablet lagiere dans ce paie
ye fit une invitation a toute les communi de convoquer un assemblée pour
non mer des deputé et choisir des homme sages et éclairé, pour former une
assemblée formé par un homme de bien, sage et de probité en s'm des honnet
gances, ye fit connoître a ce membre quel a voient une tâche pénible
et honorable a remplir, quel devoient faire les lois, propres au paie, a van
taguer pour le gouvernement, et utile aux interet de tout ; des lois bases
sur les moeurs, et les caractes de l'is. l. 7. et sur les localité.

Gouvernement qui seul avoit le droit de la donner ou de la rejeter ainsi des
que les bases de cette constitution furent établies, et le Roi organique redoutant
que ma foi employé à envoyer le tout par un membre de lasemblée générale
au Gouvernement pour en obtenir la sanction; on ne peut donc pas m'en imputer
aucune les erreurs prétendues ou les fautes que cette constitution pourroit con-
tenir; yus que l'arrivée du Général leclercq ne m'a reçu aucune nouvelle du
Gouvernement sur cet objet; pour quoi donc au jour d'hui veut on me faire un
crime de ce qui ne peut pas en être; pour quoi veut on que la vérité soit un
mensonge, et que les mensonges deviennent la vérité; pour quoi veut on que
les ténèbres soient la lumière, et la lumière soient les ténèbres; Dans une con-
versation que j'ai eu au cap avec le Général leclercq il m'a dit qui étant à
Santo Domingo à la tête de l'isle, il avoit envoyé un espion à Santo Domingo
j'y étois, j'y étois, que cet espion lui avoit rapporté que effectivement
pour me transmettre les ordres du premier Consul avoit de commencer les
hostilités, il avoit vu son empreinte que j'avois mis à y souscrire; au
contraire il a profité de mon séjour à Santo Domingo pour s'en aller au cap
et en voir des dispositions sur tous les points de la Colonie, cela prouve qu'il
n'avoit pas l'intention de me rien communiquer, cela prouve qu'il
alloit dans la Colonie pour faire du mal on ne doit pas me l'imputer; il étoit
qu'on ne doit pas prendre que un de nous deux, mais pour que qu'on vaille
me rendre justice on verra que cet lui qui est la cause de tous les maux que
l'isle a eue, yus que sans ma présence il est entré dans la Colonie qu'il a
trouvé intacte qu'il est tombé sur les habitants qui travailloient, et surtout
ceux qui ont contribué à la conservation de la Colonie on ne peut pas leur faire
pour la même patrie, voilà précisément la source du mal; si deux en font
je batte ensemble l'un par ou l'un n'en ne doivent il pas les empêcher et s'en
poursuivre le quel et l'agresseur et le punir ou les deux, en ce qui en fait
le Gouvernement seul pourroit nous faire arrêter tous deux, nous en tuer et nous
dans cachot; après avoir rendu compte de ma conduite depuis l'arrivée de
l'Escadre à Santiago, y entrerais dans quel que détail sur celle que j'ai tenu
avant le départ de Barquement, de puis que j'ai été au service de la République
je n'ai jamais reçu un sol d'appointement, le Général leclercq et tous les fonction-
naires publics pourroit me rendre cette justice, personne n'a jamais été plus de-
licat ni plus désintéressé que moi, j'ai seulement reçu quel que soit le traitement
de table qui m'étoit accordé on en a toujours eu le lai, je n'ai jamais eu de ma-
mande, si j'ai
donné des ordres de prendre quel que somme à la caisse ce n'étoit toujours pour le
service public, l'ordonnance les faisoit passer ou le bien du service le requi-
roit; j'ai couru sans cesse pendant toute la durée de mon séjour à Santo Domingo
présente six mille francs de citoyens cimite qui étoit ordonnateur au départ
de l'Escadre; voici en deux mots ma conduite et le résultat de mon ad-
ministration; à la vacature des Anglois il n'y avoit pas un sol de trésor
public; on étoit obligé de faire des emprunts pour payer la troupe et les
salaires de la République; à l'arrivée de Général leclercq il a trouvé trois millions
cinq cent mille livres, en caisse, quand je rentrai au cap après le départ de
Général leclercq la caisse étoit vide, le Général leclercq y a trouvé trois millions
il on n'a trouvé de même et à proportion d'aut toute les autres caisses partielles
de l'isle, de près ce la on peut voir que je n'ai pas servi ma patrie pour le
trésor; mais au contraire que je l'ai servie avec honneur et fidélité, et probité;
pour les points de recevoir un jour des témoignages flatteurs de la reconnaissance
des Gouvernements, toute les personnes qui m'en ont rendu justice, yus
j'ai été esclavé de la vanité, mais je n'ai jamais eu de reproches de la part
de la part de aucun maître, je n'ai jamais rien négligé à Santo Domingo pour
le bonheur de l'isle, j'ai pris sur moi pour y contribuer; je faisais tout sa-
crifier je ne faisais rien de voir et un plaisir de contribuer à la prospérité
de cette belle Colonie, zèle, activité, courage, j'ai tout employé;
l'isle avoit été en ruine par les ennemis de la République, je n'ai vu que
quatre quarantaines de mille hommes armés de piques, je les renvoyai tous à la
culture, et organisé quel que régiment de milice l'organisation du Général leclercq
la partie Espagnole se soit jointe aux Anglois pour faire la guerre aux Français



X

De ligna bien disciplinè, il n'a pas vu la paille, le grand la vaux m'ordonne
 d'attaquer cette place, je l'ai portée, il s'a remarquer que lors de l'attaque
 du général du journaux se place n'étoit pas fortifiée, et que lors que je men
 fus emparé elle étoit fortifiée et flanquée des bastions dans tout le circuit
 j'ai également pris St Raphaël, hincote, et on ai rendu compte au général la
 vaux, les an glais étoient retranché au pont les terra je les en ai chassés,
 ils étoient en possession de la petite riviere, je vois pour toute munition
 une caisse de cartouche qui étoit tombée dans l'eau en maltraitant l'attaque,
 cela ne m'a pas empêché j'ai emporté d'assaut cette place avant le jour avec mes
 dragons et j'ai fait toute la garnison prisonnière que j'ai envoyez au général
 la vaux, et pris neuf pièce de canon, avec un seul pièce canon au nombre de ceux
 que je pris a la petite riviere, j'ai attaqué emporté d'assaut une fortification
 de fondus par sept pièce de canon, ont je ne puis emparé, je me suis également
 emparé sur les espagnols de camp retrancher miraux et de la bourg de verdel,
 j'ai livré et gagné aux anglais une fameuse bataille, qui a duré de jour six
 heures du matin jus qu'à la nuit, cette bataille a été si sanglante que les chemins
 étoient couverts de morts et qu'on voyoit de toute part couler des ruisseau
 de sang, je me suis emparé de tous les bagage et munition de l'ennemi, leur a
 fait un grand nombre de prisonniers et j'ai envoyez les tous au général la
 vaux, et lui rendre compte de l'action, tous les postes des anglais sur le hauteur
 de montagne ont été repoussé par moi, les fortifications en même d'aut
 matière que les anglais regardoient comme invincible, les citadelle de
 merbalais appelé le gibbraltar de liste, au cuyé par onze cent hommes,
 le fameux camp de la cue du saut, les fortifications a trois étages en ma
 conrage de trois d'eau, celle du camp de exiate, et du bau bien en un mot
 toute les fortifications que les anglais avoient tout cette partie ont par merite
 ont plus que celle de Nidre de St Jean de la mer de la matie manque et autres
 lieux au cuyé par les espagnols, tout a été remis par moi au pouvoir de la republique
 j'ai couru les plus grande danger, fait plusieurs fois des prisonniers, exercer mon sang
 pour ma patrie, j'ai reçu une balle dans la hanche droite que j'ai en cor dans le corps, j'ai eu
 une constipation violente a la tête au casionere par un boulet qui malheureusement a brulé
 la main gauche que les plus grande partie de mes dents sont tombé, et que les yeux qui me
 restent sont encore tres voillants, en fin j'ai reçu dans plusieurs occasions dix
 sept blessures, dont il me reste en cor de cicatrices honorables, le grand la vaux a
 été témoin de plusieurs occasions et de trop juste pour n'ay pas mérité a justice, dire
 si j'ai jamais hésité a sacrifier ma vie lors qu'il s'agiroit de prouver un bien
 et a mon pays, et de triompher a la republique, si je voulais compter tous les services
 que j'ai rendu dans tout le genre au gouvernement il me faudroit plusieurs volumes
 et ne finiroit jamais, et pour me reconpaire de tous ces services on m'a
 arbitrairement a St Domingue comme un criminel, on m'a gardé et me conduit a
 bord sans le gard pour mon rang, et pour ce que j'ai fais sans aucune récompense,
 et ce la la reconpaire due a mes travaux, d'après ma conduite pour venir a l'indie
 a un pareil traité m'ont, je vois de la fortune de puis long temps, la révolution
 épuizée, en servant ma patrie, je vois seulement a chéti une petite capite
 pour je l'ablis mon épouse et sa famille, au jour d'hui a pré une pareille conduite
 on chéti a me couvrir d'ouy prob, de dix famis, et on me rend les plus mal
 heureux des hommes, on me privant de la liberté, et on me se parant de ce que
 je l'aim de mes secours, d'un femme respectable agé de cent cinq ans qui a
 dont elle sera a coblé, le bien de moi, et d'une famille chérix qui faisoit le bonheur
 a lors qu'on alloit me traire d'un vaisseau en ma fait mon ter en voiture, j'ay été
 conduit et y été jugé, mais au lieu on me conduit sans me donner un instant
 de repos dans un fort sur les frontiere de la republique, on l'on m'a
 la justice et a la magnanimité du premier consul, et de trop de mal et trop bon
 grand pour lui ser un ancien militaire Couroné et blessé au service de sa
 patrie mourir dans un cachot sans lui donner même la satisfaction de se
 voir devant un tribunal ou conseil, de veurer ou son fera par suite de la signature
 la justice, les lois, tout massacre, qu'on ne veut me rendre justice.

X

... un article qui n'est pas en matière
de révolte et un traité, et qui n'est pas
une lettre, par la quelle on se souvient les cultivateurs de St Domingue à se soulèver, et
james Paris de pareils libels, et même de ce fait qui se fait de la prison de
Lombard de la même, si j'avais eu le malheur de voir rendre le même libel au
10^e et j'aurais je fais ma soumission, un homme raisonnable en core m'en
un miliaire ne peut par supposer une pareille absurdité



à l'édiction au présent mémoire; Si le gouvernement voit en voie son
l'homme plus sage, il n'y auroit eu de cent mal ni un seul coup de fusil de
tiré, pour quoi la jeune à telle occasion tant d'injustice de la part de
General leclerc; pour quoi a-t-il manqué à sa parole, pour quoi a-t-il laissé de la
frégate la courrière qui conduisoit mon épouse avec plusieurs personnes
qui avoient été arrêtés avec elle, de ces personnes a avoient gaman tous un
coup de fusil, étoient des innocents, des gens de famille, qu'on a arrachés
des bras de leur femme et de leur enfant, ce sont autant de bras ôtés à la
culture, toute les personnes qui avoient servi leur sang pour le service de la colonie
à la France les officiers de mon état major, et ce leur sang pour le service de la colonie
fait que par mon ordre leur ont été enlevés, mes secrétaires non nommés rien
quant à moi mes enfants ont été arrêtés sans motif; en me de bar
et non de prose dans une autre que j'ignore, que le gouvernement ne videra plus de
justice ma femme et mes enfants n'ont rien fait et n'ont aucun compte
à rendre, elle doivent être renvoyés chez elle pour surveiller nos in
terêt et porter secours à notre malheureuse famille, le General leclerc qui a occasion
né tout le mal, et moi qui suis au fond d'un cachot, sans pouvoir mes
me laisser frapper par le pouvoir leclerc sans mon tendre; en attendant au
particulier à sa justice et à sa bien faire; le General leclerc n'a rien fait, ne doit rien
au ministre qui y a vu dans les gazette que j'attendois la maladie de St Pierre
pour lui faire la guerre, et je n'ai pu le commander, c'est un mensonge à
l'usage et que j'ai vu par l'achete de sa part, mal gré que j'ai vu de con
luter contre la volonté de mon gouvernement, j'ai à ser de Bourbon pour mes enfants de
gouvernement français et trop pour trop restant, je n'ai jamais pu venir; le
contra moi y a dit plusieurs fois, subalterne, pour que le General leclerc puisse le
bonheur seulement, que quand moi de quitter, à la vérité quand il a marché
toute, mais depuis j'ai réfléchi sur les malheur de la colonie, et j'en ai vu de
premier consul, et j'ai fait ma soumission; je de moi de la part de la lettre de
de chose dont le General leclerc me cause, ou verras les mensonge et les calomnie
quela vous contre moi, ou verras que le General Dessalines fut soumis d'après nos
ordres tandis que les General leclerc a dit que je m'allois soumettre d'après nos
soumissions du General Dessalines; pour quoi, que le General leclerc que d'après la
marche qui étoit établis de St Louis tant, que tous les généraux ne pas suivis la
ou ton pour suivis, un Escadre ne jamais arrivés dans la colonie, j'en ai vu de
voit un navire un moi ou quin pour des vance pour prévenir son navire, à fin que
vous préparé à la recevoir, et on observe est mes plus de la ton de guerre
na pas été remplis, et peut observer au ci les de suite qui est fait de nos
vis présente en droit, il na pas eu de ces généraux commandant au chef les de
portement ou les commandant des arondis ment qui a fait un grand résistance,
ce lui qui a navale de la et ceux qui en navire un peu de connaissance
dans les tamilitaire, tous disoit à ton de la General toussaint l'ouverture, qui
commande chef liste à son navire vous rendre voir, les votre vision que
ce sont des français et il est fait rendre sans même attendre au quin ordre
et on verra d'après la que toute a navire de bonne intention intention
et les mal qui a été faite et commis provision par les pos, mesure d'agrand
leclerc; j'observe encore que j'ai vu de St Louis a vu la navire de la colonie un juge
au cloi vint de nous laurmann pour rendre dans la baie y rendre un navire



7
8

2.
D'ailleurs que si l'on inoie dans la rade de la Charbonnière et avoir un commandant
françois on les fera brider de par à la par à heure de nuit que le bâtiment
le contraire ordonné de leur dessein, et il fut contraint de s'en retourner à pied
la voie lui sept hommes et blecés plusieurs, nous étions au camp de guerre,
et ne savoit pas connaissance si un navire doit venir dans la colonie, seulement
par voie indirecte qui en tout du dire que la paix il viendra un flot et l'ordre
des bâtiments marchans pour le commerce dans la colonie; j'écry a par tout
foi a ce la, sans en recevoir les nouvelles de la paix officielle de mon gouvernement
ni les nouvelles arrivées de la même; et son être prevenu par le general Leblou,
qui est tout chargé les ordres du gouvernement, et si y étoit au camp, ou par le au
postes, que le general Leblou arrivé de cet manière dans la colonie,
faire des défauts dans tous les points comme ennemis sans me donner connaissance
parten d'ordre pour moi le cache sans vouloir me le reconnaître que presavoir
commis les hostilité, qui croye faire suivant la raison et la justice, sui
vant le règlement militaire et la hiérarchie des pouvoirs; je l'ord faire
prisonnier, ou les forcer de partir et rendre compte au gouvernement sa conduite,
ou morte peu laire blême, mais tous ces malheurs qui étarriés ne se por
+ en lieu, et yeroit faire mon devoir, par ce que au quin officier ne doit
pas remettre l'oposte a qui que ce soit sans le zordre de son supérieur, ni son
frère au quin de zordre se face dans leur droit confie a son commandement.
et je croi quant un homme rentrai dans un poste comme ennemis et on doit
les recevoir de même, j'ai vu monseau de vin sans qui est tout gouverner
au camp a été pour sur prendre un poste et voir si la garnison fait fait bien
leur devoir, et il a passer par un autre chemin pour y entrer a et poste,
l'officier de garde fut toré du sur et tel un homme a sa suite et on lui
confie au corde garde y en qu'il fut reconnu, bien loin de pouru
cet officier il étoit capitaine en la poste chef de bataillon, monsieur la
vulture a été de même pour visiter une poste la fontenelle a terre du sur,
balle ara flénu des officiers qui la escorte, et bien, est fontenelle qui
étoit simple sol dat, en la poste fontenelle, et moi pour avoir le garde
mon poste qui a été surpris pendant mon voyage moment enid, j'ai étoit
arrêté sans ou qu'on considération ni la justice et la raison, du par une
proclamation que le general Leblou a proclamé a la fin de la colonie.
de presavoir d'honneur, et la protection du gouvernement qui me pruni
je fait ma soumission rendu mes armes et les armes, cependant dans
tout les tant la parole d'honneur et ten gage; et les protection d'un gage;
ment a été tout pour forcé; on est dans la promesse du general Leblou,
ce dont pour un troupe et cil a ne vouloir me troupe pour quoi n'atit pour
servir les uspe, et la fines seulement; et non la parole et la protection
du gouvernement françois; on me don a tout la parole, et ne par la tenir
cet man que a l'honneur, promi la protection du gouvernement, et a gire
d'un autre manière; ce violé les lois, et man que au gouvernement même;
et la parole d'honneur a été tout pour suivis par tous les hommes sans
et les fran militaires; et par dans que j'ai fait fait, la guerre a été
tout les ennemis de la re publique je ne yami troupe qui que ce soit au
donnant ma parole, ni même au camp des ennemis qui me fait fait
la guerre; a servir cette moten pour un troupe il on emploie tous sorte
des uspe et les fines; a lors je fait de même de mon côté,
voisi un fait notive, les man qui des giville étoit commandant
a mir ballai pour le roi des espagne, et il a voit sou ce zordre citit
mille homme d'infanterie des ligne, et y cent homme de gend bien monté
et il a man che plus s'iem fois sur le verette et l'artibonite, dans les
tant de la coalition contre la re publique, et quant j'ai été maître de
toute cet partie qui quo verette; j'ai attaque le mir ballai, et je en les
d'honneur de prendre cet place et toute les autre en droit voisine,
et il fut mon prisonnier, et cet a qui vou les lui faire de la re
comme il est che vallie l'heri; j'ai le pris sur la protection de l'heri
belique, au camp, et lui donne ma parole que rien lui ferai, et y

Je suis quel ce n'est pas l'homme qui vous a donné
 et qui l'a fait conduire au Gouverneur a ses soupçons, et les personnes de la
 maison qui vous lui ont suivis, et pendant que vous étiez sur la biterne de
 Grand mon prisonnier, lui et son épouse a été en partie, j'ai vu du côté
 du General la vance la prise de votre ballait et toutes les prisonniers, mais je
 ne par point de lui dire que mon sieur de la ville étoit sous la protection
 de la République, en fin plusieurs rapor et d'au non se toum a été faite contre
 lui au pré du General la vance, ce General et les membres de conseil a vu
 au Gouverneur pour le juger, a lors j'ai réclamé qu'il étoit sur la protection
 de Gouverneur français, et que je la voit promi quant il fut prisonnier
 a la prise de votre ballait et ce pour cet raison que j'ai la voit par moi envoie
 au port de paix comme les autres, a lors le General la vance qui command en
 chef l'air j'ai lui et représente que la protection de que j'ai la voit
 promi au non de mon Gouvernement et étoit sacré, et si je croie moi
 que a ma parole on lui croit plus to le commandement, a lors le General
 la vance et toute les membres de conseil et les autres personnes qui et la propos
 tout a parler la justice de ma réclamation, le marqui de la ville a été mis
 en liberté et renvoie chez lui, et il a demandé a pré de sortir hors de la colonie
 pour continuer son service sous sa parole de ne pas rendre les armes contre la République
 cet demande lui est accordé, et je me réjouis de avoir reçu le compliment
 de la part de mon Gouvernement, ce pendant je n'ai pas refusé education
 ni instruit, mais mon Gouverneur ma fait connoître qu'un homme doit
 tenir sa parole sur tout en ce qui se fait au Gouvernement, a veu tous les
 nation que je fais soit la guerre se étoit toujours de même, il l'as vu
 a trois autre a faire que vous vous par cité et les témoignent son présent
 et le re yete avec je demande que le General leclerc et moi paroissons en
 votre tout mes yeux de votre pondance par ce moient bon veras mon
 assurance et tout ce que j'ai fait pour la République, quoique je sante que
 vous intégre de parieur des innocences prononcé dont sur mon sor, mes phas
 et la profond, porte les remède salutaire pour l'au parti de ne jamais ou
 vous et médecin, je cont entièrement sur votre justice et votre balance
 salut et en par

un garnison
 batiement
 mandant a
 mine a pr non
 de guerre
 colonie, seulement
 et de la
 a vous tout
 mon Gouvernement
 General leclerc
 apron parer au
 et la colonie
 on ne commença
 a se faire voir
 justice, fut
 l'ordre faire
 et se condit
 se ne rap
 icier se doit
 a, ni son
 Gouvernement
 mine et ca doit
 et Gouverneur
 fait fait bien
 a est yote
 et on lui
 bin de prison
 miers la
 tard de plus
 stuelle qui
 ne se fonde
 j'ai étoit
 a pr non
 a colonie
 et ma premi
 dand par
 a un Gouver
 leclerc
 i naité par
 la protection
 a pu la tenir
 aut, et a gire
 unant même
 comme son
 guerre a ve
 que ce soit au
 j'ai fait
 loie tous sorte
 coté
 unant aut
 de cilt
 ord bien monte
 te, dant les
 été maître ou
 et je en les
 voisine
 de la yuce
 on de l'air se
 hères, et y la

